

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

L'actualité de la semaine reste marquée par le conflit entre Israël et Gaza. Mardi 24 octobre, le Président Macron était sur place pour rencontrer le Gouvernement. Il propose une « coalition régionale et internationale » après avoir affirmé « qu'il est de notre devoir de combattre ces groupes terroristes, sans confusion, et je dirais, sans élargir le conflit ». Lors de ce déplacement, le Président a aussi fait de la libération des otages retenus à Gaza le « premier objectif ».

Au Parlement, le budget de la Sécurité sociale concentre l'attention des députés. La semaine dernière, la Première ministre a utilisé le 49.3 pour valider la partie « recettes » du PLF. Alors que les dépenses de santé s'envolent (avec un déficit de près de 9 milliards en 2023, et le double prévu en 2027), le Gouvernement cherche à faire des économies. Il cherche donc 3,5 milliards d'économies sur la branche « Assurance maladie », dont 1,3 milliard sur les produits de santé, 240 millions sur les soins de ville et 1,25 milliard lié à la « responsabilisation » des professionnels et patients.

Un autre projet de loi retient l'attention des parlementaires : le Parisien a affirmé, lundi 23 octobre, qu'Élisabeth Borne n'excluait pas de retirer l'article 3 du projet de loi immigration - qui prévoit la régularisation des travailleurs clandestins dans les métiers « en tension ». Les députés de l'aile gauche de la majorité, attachés à cette mesure, sont sur le pied de guerre. Selon Le Figaro, « l'Amicale sociale », un groupe informel de macronistes, demande expressément un rendez-vous avec la Première ministre pour clarifier la situation.

REJET DU PLFSS 2024 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Vendredi 20 octobre, en commission des Affaires sociales, les députés ont rejeté à mains levées l'ensemble du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2024. Cela n'était jamais arrivé depuis l'instauration des lois de financement de la sécurité sociale en 1996.

Mercredi 25 octobre, en fin d'après-midi, la Première Ministre Elisabeth Borne a déclenché l'article 49-3 de la Constitution pour adopter la partie « recettes » du PLFSS. Le Rassemblement National et la France Insoumise ont déposé, suite à cela, des motions de censure.

PROPOSITION DE LOI AU SÉNAT

Mercredi 25 octobre : Les sénateurs ont adopté, en commission de la Culture et de l'Éducation, la proposition de loi la sénatrice Pascale Gruny (LR, Aisne) visant à interdire l'usage de l'écriture inclusive. La discussion en séance publique aura lieu le lundi 30 octobre à 21h30.

Déposé en janvier 2022, ce texte dénonce, dans l'exposé des motifs, la théorie de l'écriture inclusive qui cherche à déconstruire la langue française et qui ne résulte que d'une volonté de l'affaiblir encore, en la rendant illisible, imprononçable et impossible à enseigner. Ainsi, cette proposition de loi suggère, en 2 articles, d'aller plus loin en interdisant l'écriture inclusive dans tous les cas où le législateur (et éventuellement le pouvoir réglementaire) exige un document en français. Elle propose de créer un article 19-1 dans la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

PROPOSITION DE LOI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mardi 17 octobre : Le député Hadrien Clouet (LFI, Haute-Garonne) a déposé une proposition de loi (co-signée par le groupe LFI) visant à déconjugaliser l'allocation de soutien familial.

L'exposé des motifs rappelle qu'en France, une famille sur quatre est une famille monoparentale (soit 2 millions de foyers), et que leur statut n'est assorti que de droits très parcellaires. L'allocation de soutien familial, créée en 1984, est la seule allocation à laquelle elles ont droit. Cette allocation a pour objectif d'aider à l'éducation d'enfants privés du soutien d'au moins un des parents. Son montant s'élève actuellement à 187,24€ par mois et par enfant à charge. En 2022, elle était versée à près de 800 000 familles.

En un seul article, cette proposition de loi vise à individualiser l'allocation de soutien familial afin que son versement ne soit pas remis en cause si la situation conjugale de l'allocataire évolue.

A ce jour, cette PPL n'est pas inscrite à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale.

»»

Mardi 17 octobre : Le député Thibault Bazin (LR, Meurthe-et-Moselle) a déposé une proposition de loi portant mesures d'urgence pour rétablir une politique familiale ambitieuse

L'exposé des motifs de cette proposition s'appuie notamment sur le dernier baromètre de la pauvreté et de la précarité du Secours populaire, publié en septembre 2023 avec l'IFOP. Ce baromètre révèle que 46 % des familles ont des difficultés à faire face aux dépenses liées à leurs enfants et que 36 % ne peuvent pas subvenir aux besoins essentiels de leurs enfants.

Cette proposition de loi contient les articles suivants :

Article 1 : rétablissement de l'universalité des allocations familiales, dans un format similaire à ce qui existait avant 2013. Les excédents annuels de la « branche famille » de la Sécurité Sociale suffiraient à financer cette mesure, qui coûterait 760 M€.

Article 2 : extension du principe d'universalité et déblocage du versement des allocations familiales dès le premier enfant.

Article 3 : relèvement du quotient familial à hauteur de son montant pré-réforme, soit 2 336 €. Actualisation de ce montant en fonction de l'inflation cumulée depuis 2013 (+17,7 %). La réduction d'impôt en résultant est ainsi portée à 2 750 € par demi-part (au lieu de 1 678 € actuellement).

Article 4 : Rendre la PAJE plus accessible en supprimant la condition de ressources conditionnant actuellement le versement de la prime à la naissance ou à l'adoption.

Article 5 : création d'une « prime voiture » pour les familles nombreuses, ayant plus de 3 enfants, afin de leur permettre d'acquérir un véhicule de 6 à 9 places à un coût d'acquisition inférieur à 47 000 €.

Article 6 : fixation de l'indemnité de congé parental à 80 % du salaire net. Répartition sur 3 ans du congé parental entre les parents selon leur souhait. Interdiction de changement de poste d'un salarié durant son congé parental, ainsi que pendant une période de 6 mois à son retour (dispositif proposé par la

[proposition de loi](#) de la députée LR Isabelle Valentin, déposée le 7 avril 2021 et visant à renouer avec une politique familiale ambitieuse pour relancer la natalité en France).

Article 7 : versement de l'ARS sous forme de bon d'achat.

Article 8 : remise d'un rapport du Gouvernement au Parlement sur l'opportunité de fusionner l'ensemble des prestations familiales en une prestation unique, afin de limiter les démarches administratives que doivent effectuer les familles et lutter contre le non-recours aux droits.

Article 9 : extension du crédit d'impôt pour la garde d'enfants hors domicile jusqu'à 10 ans, lequel n'est actuellement ouvert que pour les dépenses effectivement supportées pour les moins de 6 ans.

A ce jour, cette PPL n'est pas inscrite à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale.

QUESTION ÉCRITE AU SÉNAT

Mardi 19 octobre : Question écrite de la sénatrice Anne-Sophie Romagny (UDI, Marne) à propos du déblocage anticipé de l'épargne salariale pour l'arrivée du premier enfant (en attente de réponse du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion).

1. Anne-Sophie Romagny soulève que certains avoirs peuvent être liquidés avant l'expiration des délais dans les cas prévus par l'article R.3324-22 du code du travail (mariage ou PACS, invalidité, rupture du contrat de travail, naissance ou adoption d'un 3^{ème} enfant...). D'après l'INSEE, l'arrivée d'un enfant génère une hausse moyenne de 20 % du budget des ménages et le budget spécifique lié à l'arrivée du 1^{er} enfant représente environ 1 600 €.

2. La sénatrice demande le déblocage anticipé de l'épargne salariale à l'arrivée du 1^{er} enfant, et non plus à l'arrivée du 3^{ème} comme actuellement, afin de soulager les parents et renforcer la politique familiale sans dépense supplémentaire pour l'État. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ **Projet de loi de finances (PLF) pour 2024**

- **AN 1^{ère} lecture**

- Première partie adoptée suite à l'utilisation de l'article 49-3 par la Première Ministre

- Examen de la 2^{ème} partie (dépenses et crédits des missions) : du mardi 31 octobre au vendredi 17 novembre (commissions et séance publique)

»»



AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique (1^{ère} et 2^{ème} partie) : du jeudi 23 novembre au mardi 12 décembre

→ **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024**

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Rejet du PLFSS par les députés en Commission des Affaires sociales

→ Partie « recettes » adoptée suite à l'utilisation de l'article 49-3 par la Première Ministre

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 8 novembre (*sous réserves de confirmation*)

→ Discussion en séance publique : du lundi 13 novembre au samedi 18 novembre

→ **Proposition de loi visant à interdire l'usage de l'écriture inclusive** - *Déposée le 26 janvier 2022 par la sénatrice Pascale Gruny (LR, Aisne)*

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : lundi 30 octobre

→ **Proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France** - *déjà adoptée en commission des Affaires sociales de l'AN le 5 avril, puis examinée en séance publique des articles 1^{er} à 6 du 11 au 13 avril dernier*

- **AN 1^{ère} lecture (suite)**

→ Suite de la discussion en séance publique (*à partir de l'article 7*) : dans la semaine du lundi 20 novembre

→ **Projet de loi « Fin de vie »** (*dates sous réserves de confirmation*)

- **Présentation en Conseil des ministres** : décembre 2023

- **Examen par l'Assemblée nationale** : à partir de janvier 2024